

Le cochon comme tirelire, d'où vient cette idée saugrenue ?

Quand on pense aux tirelires, le cochon vient souvent à l'esprit. Si la forme de cet animal, devenue emblématique et universelle, est souvent associée à l'idée d'épargne, peu de personnes connaissent aujourd'hui le pourquoi du comment.

Tout le monde ou presque a déjà eu affaire aux petits cochons en tirelire. Utilisé surtout par les enfants dans les pays de culture anglo-saxonne, sa fonction principale consiste à apprendre aux « plus petits » la valeur de l'épargne en accumulant de la monnaie. L'idée est la suivante : s'ils peuvent facilement insérer de la monnaie par l'intermédiaire d'une fente se trouvant sur le dessus de la tirelire, ils doivent néanmoins casser le cochon pour pouvoir récupérer l'argent, ce qui les force à justifier leur décision.

Mais, pourquoi le cochon est-il le symbole de l'épargne ?

Le lien entre l'animal et les petites économies s'est établi dans les campagnes, à une époque où l'élevage porcin s'était développé pour nourrir les villes industrielles à moindre coût : le cochon, qui mange à peu près tout et n'importe quoi, n'a pas besoin de pâturage et présente l'avantage d'être facile à élever. Posséder un cochon donnait alors l'assurance de manger à sa faim (la quasi-totalité de ses morceaux est comestible). Non seulement les familles

propriétaires d'un porc disposaient, après l'avoir tué, de viande fraîche, de boudin à partir de son sang, de charcuterie et de salaison pendant une grande partie de l'année mais ses poils servent à fabriquer des brosses et des pinceaux et sa graisse, des bougies et du savon. « Tout est bon dans le cochon » ! dit la sagesse populaire.

Synonyme d'aisance, la possession d'un cochon était ainsi une valeur sûre pour les paysans. Elle représentait un bon investissement à moyen terme, une valeur sûre, à condition de prendre soin des bêtes, à les engraisser jour après jour pour en profiter au maximum le jour de leur mort. Mieux l'animal se portait, plus la vente de sa viande et de son gras rapportait. Un peu comme on met des pièces dans la tirelire jusqu'au jour où on la casse pour récupérer l'argent.

Du côté du matériau utilisé, la symbolique de l'issue fatale a été reprise avec les premières tirelires anglaises. En céramique et en porcelaine, il fallait les briser pour pouvoir en récupérer le contenu. Une pratique qui n'est pas sans rappeler la mort du cochon. Mais aujourd'hui, nul besoin d'utiliser la violence pour retrouver son dû. Beaucoup de cochons tirelires, qui sont désormais fabriqués dans d'autres matières (bois, plastique, métal, verre, etc.), sont munis d'un capuchon qui permet à son propriétaire de prendre l'argent sans le casser. Des versions modernes, incluant des systèmes électroniques, calculent même le montant épargné !

Quant à la forme, emblématique et universelle, des premières tirelires, elle semble être justifiée par diverses histoires qui se rejoignent.

Au XI^e siècle, les potiers anglais fabriquaient des bocaux et vases à moindre coût en utilisant de la *pygg*, une sorte d'argile de piètre qualité. Dans les chaumières, ces jarres servaient à tout : si elles étaient remplies de vivres, d'objets divers, on y cachait aussi de l'argent. On les appelait les *pygg jars*, l'équivalent de nos bas de laine. Le temps passant, au XVIII^e siècle l'orthographe de *pygg*

ayant changé, l'homophonie de *pygg*, argile, avec *pig*, cochon, donne l'idée à des artisans au XVIII^e siècle de fabriquer des tirelires en forme de cochon. On parle alors de *piggy bank*. L'argile sera abandonnée pour d'autres matériaux, mais le cochon restera.

En France, dans la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, une tradition ancestrale assez répandue, consistait à utiliser l'appétit naturel des cochons afin de leur faire ingurgiter de petits sacs d'or. Les paysans avaient ainsi pour habitude de cacher ainsi leurs économies de cette manière afin de se protéger des impôts qu'ils retrouvaient à la mort de l'animal.

Mais l'origine semble être encore plus ancienne puisqu'en Chine, la plus ancienne trace de tirelire est celle de Ge Hong, de la dynastie Jin (265 - 420), qui écrit dans le 5^e rouleau de Xijing zaji (« spicilège de la capitale de l'Ouest » ou « spicilège de Xijing ») : « *Concernant la tirelire, la faire de terre, y accumuler l'argent, il y a un trou pour l'entrer, mais pas pour le sortir, lorsqu'il est plein, le frapper* ». C'est pourquoi, dans l'astrologie chinoise, le cochon, du fait de sa rondeur, est le symbole de l'opulence et son embonpoint est associé à une richesse accumulée.

Au fil des années, si les tirelires en forme de cochon sont devenues emblématiques pour mettre de côté ses économies, d'autres animaux, comme la poule pondeuse, l'ours ou encore l'éléphant, symboles de prévoyance, puissance et richesse ont également été utilisées.

Au Japon, l'équivalent du cochon tirelire est le *maneki - neko*, appelé chat porte-bonheur. Il s'agit d'une statue traditionnelle en céramique ou en porcelaine, représentant un chat assis et levant la (ou les) patte(s) au niveau de l'oreille, que l'on trouve fréquemment dans les devantures des magasins, près des caisses, dans les centres commerciaux... La tradition veut qu'on dispose un de ces chats levant la patte pour attirer soit les clients (patte gauche), soit l'argent (patte droite). Il existe ainsi des chats levant les deux pattes et plus rarement les quatre pattes.

« Reporter à la saint glinglin », certes mais quand a lieu cette fête ?

La procrastination possède bon nombre d'expressions : « Remettre aux calendes grecques », « un de ces quatre », « la semaine des quatre jeudis », « quand les poules auront des dents », « tous les 36 du mois »... Ainsi en va-t-il de l'expression « à la saint glinglin ».

Attention aux apparences ! Sous ces airs de formule chrétienne, l'expression est, en réalité, bien loin d'avoir baigné dans de l'eau bénite. En effet, connaissez-vous une personne qui se prénomme Glinglin ? Avez-vous déjà vu dans le calendrier le jour de la saint glinglin ? Heureusement non pour les nouveau-nés car ce saint n'en est pas un.

L'expression « reporter à la saint glinglin » est souvent employée pour exprimer le renvoi d'une action à une date indéterminée, en général, lointaine voire à jamais, la saint glinglin n'appartenant pas au calendrier des saints.

La première mention officielle de cette expression date de 1897. Un article de presse, se fondant sur une décision du tribunal de police de Paris, relate qu'un débiteur, particulièrement astucieux, se serait engagé à rembourser son créancier le jour de la saint glinglin. Le créancier ne voyant rien venir aurait fini par porter

l'affaire en justice. Le tribunal aurait, non sans humour, rendu le jugement suivant :

« Attendu que la saint glinglin ne figure pas dans le calendrier, mais qu'il existe à la date du 1^{er} novembre une fête collective de tous les saints qui n'ont pu y trouver place ;

Attendu, en conséquence, qu'il y a lieu de fixer au 1^{er} novembre la date de la saint glinglin ;

Par ces motifs, contradictoirement et en dernier ressort, condamne le débiteur à payer la somme réclamée avant le 1^{er} novembre ».

Pourquoi les juges ont-ils choisi le jour de la Toussaint ? Car si, en ce jour, tous les saints qui n'ont pas de jour dédié dans le calendrier liturgique catholique sont fêtés, ce matin-là, les cloches des églises sonnent à toute volée.

Dès lors, la locution la « saint glinglin » est un jeu de mots intellectuel jouant :

- d'une part, sur l'homophonie entre *seing*, issu du latin « signum » qui signifie un signal, une signature, une marque apposée sur un document, que nous retrouvons dans des expressions comme « blanc-seing » ou « sous seing privé » et *saint* ;
- et d'autre part, sur la déformation des verbes « glinguer » et « ginglyer », forme dialectale de la région de Metz, elle-même, issue du « klingen » germanique voulant dire sonner, résonner.

Ainsi, la saint glinglin, jour fictif du calendrier, serait donc, à proprement parler, « le signal qui fait gling gling » c'est-à-dire la sonnerie de la cloche... Proposer de payer à la saint glinglin revient à proposer à l'ignorant, qui ne connaît pas le calendrier et qui ne sait pas que glinglin n'a jamais été béatifié, de payer à une sonnerie de cloche, sans préciser laquelle, ni une date précise... ce qui peut mener très loin dans le temps. Une manière quelque peu moliéresque et poétique inventée pour fuir ses créanciers...

Quand les espèces ont la même origine que les épices...

Au Moyen Âge, lorsque le marchand payait en « espèces », il s'acquittait, en fait, en... épices! Eh oui, le terme n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui.

Les deux noms épice et *espèce* ont été, jadis, si proches qu'ils ont été, un temps, confondus. L'un et l'autre datent du XII^e siècle et sont issus de la racine latine *species*, un terme aux multiples significations. Ce nom, dérivé d'une racine indo-européenne signifiant « observer », a d'abord pris les sens de « vue », de « regard ». Puis, ont émergé ceux d'« aspect », d'« apparence ». Un peu plus tard, de l'apparence d'un objet, le mot en est venu à désigner l'objet lui-même et c'est ainsi qu'en latin, *species* a pu prendre le sens de drogues, de denrées, d'épices : aromates, piments, condiments, sucreries... Ceci était bien pratique, pour le marchand, car la plupart de ces marchandises étaient souvent non périssables et il pouvait les réutiliser pour un autre achat.

En outre, le mot *épice* était parfois aussi écrit espèce, ce qui favorisa l'entrecroisement des significations de ces deux mots. En ancien français, il avait un sens beaucoup plus large qu'aujourd'hui : il désignait un grand nombre de préparations dans lesquelles entraient, ou non, des épices, des douceurs, des confitures, des dragées.

À cet égard, il existait, jadis, une charge d'épicier du Roi, lequel était chargé des confitures de la maison royale. Plus tard, dans ses « Recherches de la France » (1560), Étienne Pasquier explique que l'habitude s'était répandue que les justiciables satisfaits des décisions prononcées offraient spontanément à ceux qui les avaient jugés des confitures et dragées, appelées épices. Mais, comme souvent, ce qui n'était qu'une libre marque de reconnaissance et de remerciement devint une obligation.

Alors, « Payez-vous en épices ou en espèces ? » Une ordonnance de 1402 demanda que les plaideurs devaient s'acquitter d'une taxe s'ils voulaient voir leur affaire jugée. On pouvait, dès lors, lire sur les registres du Parlement : *Non deliberetur donec solvantur species* (« Justice ne sera pas rendue avant que les épices n'aient été acquittées »). En réalité, ce n'était point d'épices dont on parlait, mais d'espèces. La rapacité des gens de justice était grande et fut critiquée par plus d'un, qui profitèrent d'un incendie du palais de Justice de Paris, au XVI^e siècle, pour brocarder cette pratique en faisant circuler ce quatrain :

*Certes, ce fut un triste jeu,
Quand à Paris, Dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit tout le palais en feu.*

Nous pouvons trouver une trace de cet usage, aboli à la Révolution, dans *Les Plaideurs* de Racine (Acte II, Scène 7), lorsque Petit-Jean, parlant du juge Dandin, joue sur le double sens du nom épices :

*Il me redemandait sans cesse ses épices
Et j'ai tout bonnement couru dans les offices
Chercher la boîte au poivre...*

Le passage d'une expression à l'autre fut favorisé, outre l'origine, par le fait d'une part, que les épices de grande valeur s'échangeaient à prix d'or et d'autre part, que le paiement en espèces avait

d'abord désigné un paiement en marchandises, en denrées de toutes sortes. Il s'opposait alors au paiement « en travail, en prestations ».

Puis, le sens du mot *espèces* continua à évoluer pour prendre celui de ce qui permettait d'acheter ces marchandises et denrées en espèces sonnantes et trébuchantes.

La locution « payer en espèces sonnantes et trébuchantes » est ainsi apparue au XVIII^e siècle – dans cette situation, le commerçant clairement voulait des sous ! Le bon aloi correspondait au titre légal d'or et d'argent que contenait la monnaie. On le constatait en faisant résonner les pièces sur une surface dure – plus une pièce sonnait et plus elle était pure. On vérifiait ensuite si cette espèce sonnante était également trébuchante c'est-à-dire si elle avait encore le trébuchant, le léger excès de poids que l'on donnait volontairement aux pièces neuves afin que l'usure ne fasse que les ramener au poids exact, ceci au moyen d'une petite balance, le trébuchet. Les espèces sonnantes et trébuchantes désignaient donc des pièces authentiques, neuves ou presque.